



Commune de La Tour-de-Peilz
Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis 20/2012
relatif au projet de Budget de la Commune pour l'exercice 2013

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) composée de

Président Schwab Jean-Pierre

Membres Anglada Christian
Chervet Guy
Donatantonio Fabrice
Meyer Daniel, rapporteur
Petitpierre Monique
Rime Adrien
Sandoz Michel
Schmidhauser Jean-Yves

s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue le budget. Elle a également participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 19 novembre et a siégé, le 9 novembre pour prendre connaissance des documents demandés, puis le 21 novembre 2012, avec le Municipal des Finances et le Boursier pour éclaircir les derniers points et, enfin, le 26 novembre pour finaliser son rapport.

Nous remercions la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que Messieurs Frédéric Grognez, Municipal, Denis Hugli, Boursier, de leur présence et de leurs apports ciblés lors des diverses séances et par courriels.

La Commission a également reçu les extraits des budgets du Département des Infrastructures du Canton et des VMCV pour les lignes 3 et 7.

Remarques liminaires et rappels

Depuis 2012, les communes financent les missions générales de la police à hauteur de 2 points d'impôts du Canton. Afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat, un solde est payé par l'ensemble des communes vaudoises en points d'impôt. Pour notre commune, il s'agit d'environ 1.5 point ou CHF 730'000.-- (compte 600.3511.00).

Le rattrapage financier, lié à la bascule d'impôt de 6 points en 2011, entraîne un remboursement qui s'effectuera à parts égales en 2013 et 2014. A raison de 0.364

point d'impôt communal. Pour 2013, cela représente un montant de CHF 180'850.-- (compte 720.3515.04).

Pour 2013 le point d'impôt de notre Commune est de CHF 504'545.--, et se calcule de la manière suivante : somme des impôts sur les sociétés et les personnes physiques, l'impôt sur les étrangers et impôt à la source (comptes 210.4001.00 à 210.4012.00) divisée par le coefficient communal de 66 %. A noter que le calcul de ce point d'impôt au niveau cantonal considère également les impôts fonciers, ce qui explique certaines différences. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du point d'impôt de notre Commune depuis 2006.

La COFIN souhaite que cette information soit reprise dans le préavis des prochains budgets de notre Commune.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012/B	2013/B
Point d'impôt	520401	488156	493366	519134	531006	474008	527273	504545
Point d'impôt/ habitant	49.67	46.52	46.21	48.22	49.63	44.30	49.28	47.15

Evolution du point d'impôt communal (CHF)

La facture sociale se monte en 2013 à CHF 9'502'400.-- pour notre Commune. Elle est financée, entre autre, par le prélèvement de 50% sur les recettes conjoncturelles (droits de mutations, gains immobiliers, impôt sur les successions et impôt sur les frontaliers), soit environ CHF 2 millions sur la base des comptes 2011.

Quant à notre participation au fonds de péréquation, elle s'élève à CHF 3'727'100.-- (versement dans le fonds de 19 points d'impôts, soit CHF 9'429'050.-- et rétrocession basée sur le nombre d'habitants échelonné, soit CHF 5'701'950.--).

La charge salariale n'a pas fait l'objet d'une indexation étant donné que l'évolution de l'indice des prix à la consommation à fin octobre est trop faible. Par contre, il est tenu compte de l'augmentation statutaire des salaires. Selon les informations obtenues, la commission du personnel n'a pas présenté d'autre revendication à ce propos.

La marge d'autofinancement est négative de CHF 3.165 millions, contre CHF 3.051 millions au budget 2012 et engendrera, conjointement avec les investissements prévus de CHF 11.319 millions, un recours à l'emprunt de l'ordre de CHF 16 millions, augmentant le montant actuel de la dette se situant à environ CHF 16 millions, fortement influencée par la fluctuation dans l'encaissement des impôts, ce qui explique qu'elle est égale à celle se trouvant dans les comptes 2011.

La marge de manœuvre financière de la Commune est, dans un contexte de crise globale, de plus en plus réduite. A taux d'impôt égal, il conviendra d'être particulièrement attentif à l'évolution des recettes fiscales eu égard aux difficultés rencontrées dans bon nombre de secteurs de l'économie.

L'endettement sur les prochaines années reste un souci majeur pour la Commission des finances et il s'agira d'y porter la plus grande attention. Cette remarque vaut tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Une stratégie et des priorités claires devront être définies par la Municipalité et présider à nos choix, afin que notre Commune assure des finances durables aux générations

futures. Par ailleurs, l'estimation des recettes, prévue par la Municipalité, nous semble cohérente malgré la conjoncture actuelle difficile.

Cela étant précisé, voici les remarques que la Commission des Finances a relevées :

Administration générale

130.350.00 Assurance maladie

Montant alloué aux employés disposant d'un revenu inférieur à CHF 70'000.--, sans 13^{ème} salaire, comme participation aux frais de l'assurance maladie des enfants à charge de l'employé.

130.3079.00 Allocation aux pensionnés

Le montant de CHF 40'000.-- est prévu pour les allocations de renchérissement aux pensionnés consenties à titre bénévole par l'employeur. Seuls les anciens pensionnés ont encore droit à cette allocation.

150.3653.20 Subventions - Fondation Musée du Jeu

Le montant se trouvant au budget 2013 représente la participation de la Commune au Musée Suisse du jeu pour les frais de fonctionnement. La globalité des dépenses (rénovations et subventions) de la Commune se monte à env. 16 millions depuis 1980. Il convient de relever que si la Commune ne soutenait pas directement le MSJ, elle serait sans aucun doute sollicitée par nos communes voisines pour le financement de leurs musées.

153.3653.00 Subventions fixes

Ce compte contient le montant de la subvention de CHF 2'000.-- pour la patinoire de Vevey qui a été transféré du compte 153.3653.01 – Subventions diverses.

180.3517.00 Part. coûts non couverts – Trafic régional

Le montant de CHF 891'650.-- représente la participation de la Commune aux frais non couverts du trafic régional. A noter que depuis 2004, il n'est plus tenu compte de la capacité financière des communes, mais la répartition se fait par bassin (bassin 6 pour notre Commune).

180.3657.00 Frais du transport urbain ligne 3

La participation au déficit de la ligne 203, en diminution par rapport aux années précédentes, s'élève à CHF 284'200.-- selon budget 2013 des VMCV. Ce montant représente la totalité du déficit étant donné que toute la ligne se trouve sur le territoire de la Commune.

180.3657.01 Frais du transport urbain ligne 7

La participation au déficit de la ligne 207, en diminution par rapport aux années précédentes, s'élève à CHF 259'300.-- selon budget 2013 des

VMCV. Ce montant représente le 45% du déficit de la ligne à charge de la Commune (selon convention intercommunale).

180.3517.22 Déficit remontées des Pléiades

Le montant de CHF 54'000.-- représente la part de couverture du déficit à charge de la Commune. Le calcul est réalisé sur la base du résultat 2011 (déficit de CHF 290'000.--). Il est à noter que le montant de la contribution a passé de CHF 4.-- à CHF 5.-- par habitant dès 2012.

180.3657.02 Part exploitation « VeloPass »

Le montant de CHF 17'500.-- représente la part de couverture de la Commune versée à la société Velopass pour l'aménagement d'une station de vélos en libre-service au carrefour de la route de St-Maurice et de l'avenue de Sully, ainsi que la participation à l'exploitation de cette station pour une durée de 2 ans.

Finances

200.3818.00 Attrib. – Energies renouvel. dévelop. dur.

Le revenu de CHF 6'000.-- provenant de la redistribution faite en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS sous le Compte 200.4112.02, ci-dessous, n'a du point de vue de la COFIN pas à être affecté à ce fonds sans base réglementaire.

Dès lors, la COFIN propose l'amendement suivant :

Le montant de l'attribution de CHF 96'000.-- est ramené à CHF 90'000.--.

200.4112.01 Taxe spécifique (0.003 Fr./kWh)

Le montant de CHF 90'000.-- se base sur une estimation 2011. Cette taxe basée sur le nouveau règlement adopté par le CC dispose d'un Fonds se montant à CHF 157'900.-- à fin 2011.

200.4112.02 Redistribution de la taxe CO2

Le revenu de CHF 6'000.-- provient de la redistribution faite en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. Les caisses de compensation AVS sont mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et redistribuent les montants dus sous forme de déduction de leur facture.

Domaines et bâtiments

350.3113.00 Achats mobilier et mat. Exploitation

Le montant de CHF 24'600.-- prévoit un montant de CHF 20'000.-- pour le remplacement de la literie du chalet des Colombettes.

400.3185.01 Honoraires – RPGA

La COFIN constate qu'un montant de CHF 40'000.-- vient se rajouter aux montants des années précédentes. La COFIN ne désespère pas de voir prochainement l'avènement du RPGA...

Urbanisme et travaux publics

440.3145.01 Entretien des communs

Le montant de CHF 55'000.-- comprend l'entretien de la forêt se trouvant le long de l'Ognonnaz (au nord de la Rte de Blonay jusqu'à la limite de la Commune au lieu-dit les Trois-Pendus, selon photo ci-après) pour un montant de CHF 34'800.--.



450. Ordures ménagères

Les dépenses concernant les ordures ménagères ne tiennent pas compte de la taxe au sac qui ne sera introduite dans les communes de la Riviera que dès le 1.1.2014.

450.3526.03 Incinération

Le montant CHF 325'000.--, en nette baisse par rapport au budget 2012, est dû au prix de traitement en forte baisse. Le tonnage par contre est en augmentation. Ce compte contient également une participation de CHF 25'000.-- à l'entretien de l'assainissement de la décharge des Saviez.

450.3526.07 Compostage

Le volume de compostage augmentant, les coûts du compostage pour le traitement des déchets auprès de Compost Chablais-Riviera passent à CHF 78'000.--.

451.3188.00 Ramassage

Le succès du point de collecte de la Faraz est tel que les coûts de transport des containers et bennes passent à CHF 190'000.--.

460.4342.00 Taxe d'évacuation des eaux

L'adaptation du taux de la taxe en 2004 n'ayant pas tenu compte, à sa juste mesure, de l'importance des travaux d'entretien à assurer, soit environ CHF 22 millions sur une période de 10 ans. La taxe est en cours de révision et la tarification devra être adaptée à la hausse, de façon durable.

Instruction publique et cultes

520.3112.00 Achat mobilier et mat. d'enseignement

Le montant de CHF 33'500.-- comprend un montant de CHF 15'000.-- pour l'achat et l'installation d'un équipement de communication (écrans d'information) aux endroits stratégiques des collèges des Mousquetaires et des Marronniers.

570 Classes à la montagne, skis, camps

Suite au regroupement sous une seule direction du niveau primaire (comptes 570) et du secondaire (comptes 571), les classes à la montagne, ski, camps ont été regroupés sous un seul compte (570).

Sécurité – Population - Feu

La Commission des finances n'a pas de remarque particulière sur ce dicastère, qui reste stable dans ses charges et revenus par rapport au budget 2012.

Famille, Jeunesse et Sport

Malgré le fait que le budget continue à augmenter de manière importante par rapport au budget 2012, principalement en raison de la facture sociale, la Commission des finances n'a pas de remarque particulière sur ce dicastère, qui échappe totalement au contrôle communal.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le Préavis municipal N° 20/2012,
- ouï le Rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de Budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2013 tel qu'amendé et prévoyant :

Charges	CHF	55'636'880.00
Revenus	CHF	51'768'350.00
Déficit présumé	CHF	3'868'530.00

La Tour-de-Peilz, le 26 novembre 2012.

Pour la Commission des Finances

Jean-Pierre Schwab, président